# LE CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE BESANÇON DE 1253 A 1545

PAR

THÉRÈSE BUREL

### SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE AVANT-PROPOS

## PREMIÈRE PARTIE LES ORIGINES

#### CHAPITRE PREMIER

LES CHAPITRES SAINT-JEAN ET SAINT-ÉTIENNE JUSQU'A LA FIN DU XII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Il y eut à Besançon deux églises cathédrales jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : cas particulier, mais non unique. Premières manifestations de la vie capitulaire à Saint-Étienne : l'archidiacre, chef du chapitre ; à côté de lui, un prévôt : sa disparition dès 1040. Ascension du doyen à la tête du chapitre dès 1049.

#### CHAPITRE II

LES DEUX CHAPITRES AU MOMENT DE LEUR RÉUNION (1253).

La « querelle de maternité » terminée par un décret du cardinal légat Hugues de Saint-Cher en 1253. La réduction du nombre des chanoines et des dignitaires. Les deux chapitres avant la réunion ; leurs exemptions et immunités ; le chapitre Saint-Jean a été associé à la monnaie par les archevêques.

#### CHAPITRE III

#### LA FORMATION DU TEMPOREL.

Donations carolingiennes. Décomposition de l'empire carolingien ; autorité grandissante de l'Église. Redressement avec l'archevêque Hugues Ier

à partir de 1040; donations des archevêques et des laïques. Le domaine à peu près constitué avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Un tournant vers 1220: donations d'églises, reprises de fiefs et de rentes. Le temporel sans grands changements après le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle; sa composition.

## DEUXIÈME PARTIE ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CHAPITRE

#### CHAPITRE PREMIER

LES CHANOINES DU CHAPITRE UNIFIÉ,

Leur nombre : quarante-cinq en 1253, puis quarante-quatre depuis 1387. La collation des canonicats et des prébendes se fait à Besançon aux xve et xvie siècles à l'alternative entre le Pape et les chanoines. Régime par ailleurs assez mouvant : indults particuliers accordés aux xve et xvie siècles aux ducs de Bourgogne et aux empereurs. L'archevêque n'intervient pas. Les qualités requises pour obtenir un canonicat à Besançon sont les mêmes que dans tous les chapitres, cependant, depuis 1430, la noblesse ou la possession de diplômes universitaires sont exigées. La réception. Les diverses catégories de chanoines.

#### CHAPITRE II

#### LES DIGNITAIRES.

Le chapitre de Besançon comporte quatre dignités, savoir : le doyen, le grand archidiacre, le chantre, le trésorier, et quatre personnats : les archidiacres de Salins, Faverney, Gray et Luxeuil. Une bulle d'Alexandre IV du 7 mai 1259 lui reconnaissait le droit de nommer en tout temps aux dignités, personnats et offices de leur église ; il prétendra s'y maintenir, la réalité est tout autre.

Le doyen, l'origine de son ascension dans l'union de sa fonction à un archidiaconat. Il préside les assemblées capitulaires, a la cura animarum des chanoines et de tout le personnel capitulaire, l'administration spirituelle de l'archevêché pendant la vacance. Son importance s'accroît au xvie siècle. Le grand archidiacre; son officialité. Dignité absolument indépendante de l'archevêque. Le chantre; l'essentiel de ses fonctions est passé aux deux sous-chantres. Le trésorier, successeur du custode; dignité apparue la dernière au Chapitre.

Les quatre archidiacres ou personnats. Primitivement, quinze archidiacres ramenés en 1253 à cinq en comptant le grand archidiacre. On ne peut détenir de dignités et personnats si l'on n'est chanoine prébendé du Chapitre métropolitain.

#### CHAPITRE III

LES OFFICES ET LE PERSONNEL INFÉRIEUR.

Il y a six offices proprement dits dans l'Église de Besançon, ce sont, dans l'ordre: les deux sous-chantres, le chambrier, l'écolâtre et les deux marguilliers. Le chambrier, officier de l'archevêque, est toujours un chanoine; il a l'administration du temporel de l'archevêché pendant la vacance. Les sous-chantres, un à Saint-Jean, un à Saint-Étienne, assurent la marche des offices. L'écolâtre, office et non dignité à Besançon. Sauf le chambrier, tous ces officiers sont à la nomination du Chapitre. Il y a des officiers subalternes commis au chœur, à la garde de l'église, à des fonctions financières et administratives.

#### CHAPITRE IV

LES PRÉBENDES.

Les prébendes n'ont pour ainsi dire pas changé entre la fin du xire siècle et la Révolution. Les diverses sortes de prébendes et les conditions requises pour toucher les fruits d'une prébende. Causes de la non-résidence : les dispenses émanées des administrations ecclésiastiques et laïques des universités.

#### CHAPITRE V

LA JUSTICE TEMPORELLE DU CHAPITRE SUR SES PRÉBENDES.

La diversité d'origine des prébendes explique en partie l'inégalité des droits de justice dont jouit le Chapitre sur ses prébendes. Le Chapitre passe à plusieurs reprises avec les doyens des traités portant abandon à ce dernier de la haute, moyenne et basse justice sur les prébendes. Les officiers de justice.

#### CHAPITRE VI

LES FONCTIONS SPIRITUELLES DU CHAPITRE « SEDE PLENA ».

Le Chapitre assume diverses fonctions spirituelles : c'est d'abord l'office divin. Il est pour cela assisté des chapelains, vicaires et choriaux. Le Chapitre a la collation de ces bénéfices ; il présente aussi en corps et individuellement à un certain nombre de cures. La tenue des chapitres ; les statuts. Le Chapitre de Besançon a la juridiction spirituelle sur tous ses membres. Son activité charitable : l'hôpital Sainte-Brigitte.

#### **CHAPITRE VII**

LE CHAPITRE « SEDE VACANTE ».

Le Chapitre métropolitain de Besançon conserve théoriquement le droit d'élire son archevêque jusqu'en 1698, date à laquelle il le cède à Louis XIV. Mais ce droit est battu en brèche dès le début du xive siècle

par les réserves pontificales, et surtout par des interventions des souverains de la province. L'arrangement conclu en 1545 entre François Bonvalot, archevêque élu, et Claude de La Baume, pourvu par le Pape en 1545, confirmant les droits de ce dernier, et ne laissant à Bonvalot que l'administration de l'archevêché jusqu'à la majorité de Claude de La Baume, marque la fin pratique des droits du Chapitre à l'élection de l'archevêque.

#### TROISIÈME PARTIE

#### LA COMPOSITION PERSONNELLE DU CHAPITRE

#### CHAPITRE PREMIER

LE RECRUTEMENT DU CHAPITRE.

La composition sociale du Chapitre : Chapitre à recrutement mixte ; depuis le statut de 1430, nobles et gradués. La plupart des chanoines sont originaires du diocèse de Besançon, d'autres de Langres, Autun, Genève, Lausanne. Très peu de Flamands et d'Allemands.

#### CHAPITRE II

LE CHAPITRE ET LA VIE INTELLECTUELLE.

Les écoles capitulaires : les futurs chapelains, chanoines et archevêques y sont longtemps formés. Les choriaux en constituent le noyau permanent ; leur existence est assurée depuis 1368. Décadence des écoles capitulaires dans la deuxième moitié du xve et au xvie siècle.

Les bibliothèques du Chapitre; celle des chanoines : ouvrages liturgiques, commentaires de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc. Les chanoines, étudiants à Dôle et dans les Universités italiennes; quelques-uns en Allemagne. Le rôle joué par ces chanoines auprès des ducs de Bourgogne, auprès de Charles-Quint.

#### CHAPITRE III

LE CHAPITRE ET LA VIE MORALE.

La conduite des chanoines et les statuts de 1212, 1387, 1471. A partir de 1520, exploitation par le conseil communal avec intentions politiques des désordres du quartier capitulaire.

#### CHAPITRE IV

LE CHAPITRE ET LA RÉFORME.

Si la vie des chanoines de Besançon n'a pas contribué à renforcer le

prestige de la religion traditionnelle, la Réforme ne les a pas touchés. Leur culte de la tradition et de l'ordre en fera de zélés adversaires des doctrines nouvelles.

### QUATRIÈME PARTIE LE CHAPITRE ET L'EXTÉRIEUR

#### CHAPITRE PREMIER

LES RAPPORTS DU CHAPITRE AVEC LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX DU DIOCÈSE.

L'archevêque et le Chapitre : l'exemption de la juridiction de l'ordinaire. Le Chapitre tout-puissant ; les luttes entre l'archevêque et le Chapitre n'ont pas revêtu à Besançon l'âpreté qu'elles ont souvent eue ailleurs. Le Chapitre défend contre le Pape son droit à l'élection des dignitaires. Le Chapitre et la collégiale Sainte-Madeleine de Besançon : le trésorier, doyen de cette collégiale. Le Chapitre et les abbayes de Saint-Paul et Saint-Vincent. Le Chapitre et les trois collégiales de Salins, Saint-Michel, Saint-Anatoile et Saint-Maurice. Le Chapitre et les abbayes de Goailles, Montbenoit, Mouthier-Haute-Pierre, etc. Le Chapitre a avec ces établissements des unions de prières.

#### CHAPITRE II

LES RAPPORTS AVEC LES LAÏQUES.

L'Église de Besançon a eu beaucoup à souffrir dans les premiers temps des nobles des environs de Besançon et de ses propres vassaux. Les ducs de Bourgogne et les empereurs : les recommandations, les premières prières, les indults obtenus des papes pour la nomination aux bénéfices. Le Chapitre refuse de contribuer aux frais de la défense de la province ou de la ville ; sur ce point, les États et les communes se heurtent à son mauvais vouloir. Son exemption de la juridiction laïque. Prétention du parlement et de la commune. Phase aiguë de la lutte entre le Chapitre et la commune entre 1520 et 1540; l'affaire des chambrières et l'affaire des clos.

CONCLUSION
PIÈCES JUSTIFICATIVES
INDEX DES NOMS DE LIEU

